

LE TEMPS

Editorial Vendredi 16 mai 2014

La Suisse choisit son droit, sans la justice

Par Yves Petignat

Faute de l'examen préalable des textes, ou d'instauration d'une juridiction constitutionnelle, la Suisse s'engue dans des initiatives inapplicables

Que valent encore la parole et la signature de la Suisse?

C'est la question que nos voisins ne manqueront pas de nous poser si demain, comme le souhaite l'UDC, la Suisse en venait à décider d'instaurer la primauté du droit national sur le droit international. Ou à dénoncer la Convention européenne des droits de l'homme.

Le débat n'est pas théorique. La ratification de la Convention par la Suisse, il y a quarante ans, est aujourd'hui un obstacle bien embarrassant pour ceux qui souhaitent appliquer sans état d'âme l'article constitutionnel sur le renvoi automatique des criminels étrangers. Même si, demain, le Conseil des Etats devait suivre la version dure adoptée par le Conseil national, la justice serait bien empruntée de s'exécuter.

Pour avoir placé le droit international au-dessus de la Constitution, le Tribunal fédéral ne peut délibérément violer la Convention, qui oblige les juges à respecter la proportionnalité de la peine.

C'est pourquoi l'UDC souhaite se débarrasser de ces contraintes au profit d'un droit interne qu'elle considère comme supérieur, car adopté démocratiquement. C'est oublier qu'aucune majorité populaire ne saurait rendre juste ce qui est injuste.

Si le Conseil fédéral et le parlement se retrouvent aujourd'hui dans une situation aussi pénible, avec la menace d'une initiative demandant de dénoncer et renégocier nos accords internationaux, ils en portent principalement la responsabilité.

A de rares exceptions, ni le gouvernement, ni le parlement n'ont eu le courage, jusqu'ici, d'invalider des initiatives populaires manifestement contraires à nos engagements internationaux. Faute d'examen préalable des textes ou d'instauration d'une juridiction constitutionnelle, la Suisse s'engue dans des initiatives inapplicables.

Il y a plus dangereux. La remise en cause systématique de la signature de la Suisse, que ce soit pour la libre circulation ou les droits individuels, au nom du libre choix des citoyens, contribue à faire douter de la fiabilité de la Suisse. Que vaut la signature d'un traité, d'une convention, si, demain, ils sont à la merci d'un vent populiste?

Avec le vote sur les initiatives «Contre la construction de minarets, «Contre l'immigration de masse», «Internement à vie pour les délinquants sexuels», la Suisse profonde croit se rassurer, même au risque d'ignorer les droits fondamentaux. Elle choisit le droit sans la justice.

Mais elle ouvre ainsi une ère d'incertitude et d'instabilité juridique. La Suisse pourrait ne plus être fiable.

LE TEMPS © 2014 **Le Temps SA**